



2024-13, Roissy, le 1^{er} juillet 2024.

Nous le rappellerons autant de fois que nécessaire, **la rémunération rétribue les compétences, l'ancienneté, les responsabilités et la pénibilité.**

Le reste de la valeur créée doit être partagé à la présence de façon égalitaire.

Un front syndical ultra-majoritaire avait pris ses responsabilités lors des précédentes négociations de juin 2023. Cette défense inédite de la démocratie sociale faisait obstacle à l'inégalité. Certains sont convaincus que les plus hautes rémunérations doivent être les seules autorisées à jouir de la richesse créée. Une minorité de salariés trouve normal que le partage soit fait au détriment du plus grand nombre et parvient à l'imposer ! Le personnel au sol, cadre et non cadre, en a assez de constater que la Direction cède tout à quelques-uns.



Une très grande partie du monde syndical n'est pas prête, hélas, à en tirer les conclusions qui s'imposent, résister et défendre ses principes !

Malheureusement, une majorité d'organisations syndicales sol et PNC (CGT, CFDT/UNPNC, CFE-CGC/UNAC et UNSA/UNSA PNC) ont rapidement abandonné les principes défendus en 2023 pour signer, à côté de deux syndicats de pilotes (SNPL et SPAF), un accord de participation répartie au salaire en février 2024 ! Ce revirement inexplicable aurait été justifié par l'urgence à percevoir les sommes !

Ce premier renoncement a été confirmé par la signature des accords en juin 2024, accords qui reprennent pourtant exactement les mêmes principes de répartition que ceux rejetés en 2023.

Pourquoi ne pas avoir signé les accords en 2023 pour les valider en 2024 ?

Nous sommes nombreux à être déçus par la brèche béante ouverte dans le front uni construit en juin 2023. Face à leurs contradictions, les signataires pourront certainement vous expliquer leur revirement. Chez **FO**, nous ne comprenons pas.

Bases de calculs temps pleins			Primes estimées par la Direction selon les résultats sur la base des rémunérations médianes				
			Tailles enveloppe à distribuer en millions €				
			25	50	75	100	125
Montants	(51 801 €)	PS	586 €	1 175 €	1 765 €	2 354 €	2 943 €
médians	(54 269 €)	PNC	604 €	1 206 €	1 807 €	2 409 €	3 010 €
bruts	(206 351 €)	PNT	1 401 €	2 749 €	4 096 €	5 444 €	6 791 €

Le syndrome de Stockholm est probablement à l'œuvre mais **céder sur l'intéressement et la participation, c'est céder sur le reste !**

Un bloc ultra-majoritaire en faveur d'une ventilation égalitaire de ces sommes pourrait engager un rapport de force à la hauteur des enjeux du partage de la valeur.

Le « c'est mieux que rien » ne mène qu'à l'abandon des intérêts de l'Air France d'en bas !

FO n'oppose pas les catégories de personnel et nous parlons bien de hautes rémunérations dans ce dossier.

**La leçon de notre combat sur l'alignement des IKV est pourtant encore fraîche !
L'égalité n'est pas automatique, elle se gagne !**

Intéressement			Participation			
Négociation	Jun 2023	Jun 2024	Négociation	Jun 2023	Février 2024	Jun 2024
Modalités de répartition	50% présence / 50% salaire		Modalités de répartition	proportionnellement au salaire conformément aux dispositions légales		
Validation de l'accord	Rejeté majoritairement	Signé CGT CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC	Validation de l'accord	Rejeté majoritairement	Signé CGT CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC SNPL SPAF	Signé CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC
Modalité de calcul	RCAIC (Résultat Courant Avant Impôt Corrigé)		Modalité de calcul	Formule de calcul de droit commun + PPV 100€ (Prime de partage de la valeur)		
Seuil de déclenchement	30 millions d'euros					
Taille enveloppe	12% du RCAIC	15% du RCAIC				
	Enveloppe = Participation + Intéressement					

La philosophie de ces deux accords est de consacrer l'inégalité comme règle. En effet, même si la participation répond à des critères légaux, rien n'empêchait une répartition à la présence au travers d'un accord.

Le partage des richesses occupe le débat public. Dans notre entreprise, ce débat a été tranché en défaveur de l'Air France d'en bas. Même seul, FO continuera à défendre l'idée que nous sommes tous créateurs de richesse, quels que soient nos niveaux de rémunération ou nos fonctions.

FO ne signe pas les accords Participation et Intéressement.



Plus l'enveloppe grossit, plus ça va cracher pour moi!

Jackpot, ça s'écrit avec c ou ck ?

FO, j'adhère!



Pour Adhérer scanniez moi !



01.41.56.04.52



bureaucentral@sqfoaf.fr



www.foairfrance.fr